

Résumé non technique

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE
« HABITATS »

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
« OISEAUX » 79/409/CEE du 2 avril 1979

Site Natura 2000 des Lacs médocains :

***FR7200681 " Zones humides de
l'arrière dune du littoral girondin "***

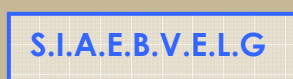
***ZPS FR721030 « Cote médocaine :
dunes boisées et dépressions
humides »***



Vue aérienne de l'étang de Coussé. Source : Dutarre. IRSTEA. 2011



Spatules blanches en halte migratoire. Tourneur. ONF, 2011



Le présent document fait la synthèse des travaux d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 des lacs médocains FR7200681 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin » et R721030 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides ». L'objectif est de vulgariser la démarche Natura 2000 mise en place ainsi que les résultats obtenus, puis les recommandations de gestion du DOCOB.

Natura 2000 en bref...

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directive « Oiseaux » de 1979, son application conduit à la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- la directive « Habitats » de 1992, son application conduit à la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Ces directives imposent aux Etats membres de désigner les sites naturels d'importance communautaire (SIC) présents sur leur territoire et d'y établir les mesures nécessaires pour assurer le maintien des habitats et des espèces animales et végétales dans un bon état de conservation.

Le réseau abrite 1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares (MEDDTL, novembre 2011). Chaque site est caractérisé par la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il importe de maintenir en bon état de conservation.

Le DOcument d'Objectifs (DOCOB) :

L'état français a choisi de mettre en place le réseau Natura 2000 par voie contractuelle. Il prévoit, à cet effet, l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site Natura 2000.

Ce document est réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Il décrit l'état initial du site (diagnostics écologique et socio-économique), définit les enjeux et objectifs de gestion et les traduit en mesures afin de maintenir ou de rétablir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Les outils Natura 2000 :

La mise en œuvre des propositions de gestion du DOCOB d'un site repose sur l'adhésion volontaire des différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, associations ...) à un des outils contractuels mis à leur disposition. Il en existe trois : les mesures agro-environnementales territorialisées, les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000. Ces deux derniers nous intéresseront dans ce dossier.

- Le contrat Natura 2000 est un contrat rémunéré proposé aux particuliers pour la gestion des milieux naturels des sites Natura 2000. Un catalogue d'actions répertorie les mesures éligibles aux aides financières au titre de Natura 2000 et les modalités de mise en œuvre à respecter. Le contractant s'emploie à respecter ces conditions pour une durée de cinq ans. La rémunération du contractant, co-financée par l'Etat français et l'Union européenne, est versée par l'Agence de Service et de Paiement.
- Une charte, prévue par la loi sur le développement des territoires ruraux (Loi DTR, 2005), fait partie intégrante du document d'objectif. C'est un outil d'adhésion volontaire aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le docob. Identifiant les « bonnes pratiques », elle peut être assimilée à un guide de bonne conduite mais ne donne pas lieu à

contrepartie financière. Des exonérations fiscales et certaines aides publiques sont cependant possibles.

Le Comité de Pilotage (COPIL) :

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage local. Cette instance, créée par arrêté préfectoral, rassemble les représentants des administrations et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures intercommunales, des organismes socioprofessionnels, des associations de protection de la nature, des propriétaires et usagers, des gestionnaires ainsi que des experts scientifiques.

Le COPIL est l'organe central du processus de concertation, il participe aux différentes étapes d'élaboration du docob, définit avec l'opérateur l'organisation et le calendrier de travail, examine, amende et entérine les orientations prises et les documents produits à chaque étape de restitution des données.

Le président du COPIL est désigné par ses membres élus en leur sein. Il s'agit, pour les Lacs médocains de Mr Sabarot, Président du SIAEBVELG. Cette structure est porteuse de la démarche Natura 2000 sur les Lacs médocains.

L'opérateur des sites Natura 2000 des « Lacs médocains » est l'Office National des Forêts. Pour les différentes études scientifiques et techniques nécessaires à la rédaction du DOCOB, l'ONF a souhaité s'entourer de partenaires : IRSTEA, LPO, SEPANSO, FDC33.

Le COPIL valide le DOCOB une fois terminé et est chargé par la suite de sa mise en œuvre, avec l'appui d'une structure animatrice.

I. Présentation des sites des Lacs médocains :

Les sites Natura 2000 des étangs médocains, d'une surface de 11 000 ha (pour le site « Habitat ») et 4285 ha (pour le site « Oiseau ») ont été intégrés au réseau des 69 sites aquitains en avril 2002. Leur classement a été motivé par la présence de deux des plus grandes étendues d'eau naturelle de France, les lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau. Ces étendues d'eau exceptionnelles ont permis le développement d'une faune (Loutre d'Europe, Fadet des Laïches, Courlis cendré...) et d'une flore spécifiques à ces milieux (Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur, Rossolis à feuilles intermédiaires...) qui font la richesse de ces sites Natura 2000.

Site FR7200681 “ Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin “ :

Les habitats humides dits « zones humides arrière littorales » structurent le Site Natura 2000. Ce sont ces vastes étendus de Roselières à Marisque et de Landes humides qui caractérisent le site, ainsi que les espèces qui s'y développent. En tant que l'un des derniers bastions pour certaines espèces de faune et de flore, notamment le Vison d'Europe, le site comporte des enjeux de conservation de la biodiversité au niveau national et international. La préservation du cortège d'espèces patrimoniales passe essentiellement par la conservation de leurs habitats naturels.

Site FR721030 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides » :

Le site englobe la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'étang de Cousseau ainsi que les entités naturelles qui l'encadrent, entre la côte océane et l'amorce du plateau landais et entre les rivages des deux grands lacs médocains. La RNN de Cousseau est donc l'élément central de ce site Natura 2000, désigné pour la Conservation des oiseaux. L'originalité de cette ZPS est de comprendre l'ensemble des entités écologiques du littoral girondin. Ce contexte écologique permet la présence d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux, intimement lié à au maintien de ces différents milieux. En période de reproduction, 13 espèces de l'Annexe 1 de la Directive oiseaux ont un statut de nicheur certain sur le site.

Un territoire investi dans la gestion des espaces naturels : cette richesse biologique fait déjà l'objet de nombreuses initiatives de génie écologique par les acteurs du territoire. Au travers des contrats et de la charte, l'outil Natura 2000 pourra soutenir cette dynamique. L'objectif du DOCOB a été, dans un esprit de concertation, de renforcer cette dynamique de territoire en valorisant les richesses naturelles du site mais aussi les usages qui permettent de les maintenir.



Rive de l'Etang de Carcans-Hourtin et ses roselières caractéristiques, refuges de nombreuses espèces de faune et de flore. Auteur : Dutartre. IRSTEA. 2011

II. Etat initial des sites : biodiversité et activités humaines

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Qu'est-ce qu'un habitat d'intérêt communautaire ?

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ». Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants : en danger de disparition dans leurs aires de répartition naturelle ; ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ; constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.



Lande humide. Auteur : Tourneur. ONF. 2011

Le site héberge **26 habitats d'intérêt communautaire** sur 5000 ha, ce qui correspond à 80% de la superficie terrestre des deux sites (6 100 ha, en excluant les masses d'eau des 2 lacs).

Qu'est-ce qu'une espèce d'intérêt communautaire ?

C'est une espèce qui peut être en danger, vulnérable, rare ou propre à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces Faune et Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive « Habitats » ou à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Les facteurs pris en compte pour leur classement sont leur rareté, leur valeur symbolique et le rôle essentiel qu'elles tiennent dans l'écosystème.



Vison d'Europe. Auteur : Maran

Le diagnostic écologique a identifié **20 espèces d'intérêt communautaire**
61 oiseaux d'intérêt communautaire

Qu'est-ce qu'un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire prioritaire ?

Le caractère prioritaire révèle le danger de disparition, de l'habitat ou de l'espèce, sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel ou de laquelle l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de leur aire de répartition en Europe.

Le diagnostic écologique a identifié **3 habitats d'intérêt communautaire prioritaire** (la Roselière à Marisque, l'Aulnaie riveraine et la Lande humide à Bruyère à 4 angles), et **2 espèces d'intérêt communautaire prioritaire** (le Vison d'Europe et l'Ecaille chinée).

Qu'est-ce que l'état de conservation?

C'est une notion qui rend compte de « l'état de santé » des habitats. L'état de conservation est déterminé à partir de critères d'appréciation. Cette évaluation sert d'une part à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB, visant au maintien ou au rétablissement d'un état de conservation équivalent ou meilleur, et d'autre part, de suivre l'évolution des habitats à long terme. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles et avec un impact modéré des activités humaines.

Une fiche descriptive est rattachée à chaque habitat et à chaque espèce inventoriés dans ce site Natura 2000. (Cf. Tome 2)

Activités socioéconomiques :

Les lacs médocains constituent un territoire riche de nombreux usages. L'ONF s'est attaché à rencontrer individuellement chaque représentant des différentes pratiques (chasse, nautisme, pêche, sylviculteur...) afin d'enrichir le DOCOB de ces échanges. Il en ressort les points suivants :

- ☐ Des acteurs très impliqués et soucieux de la préservation du site : Communes, ACCA, AAPPMA, gestionnaires des réserves naturelles, forestiers, propriétaires privés, représentant du nautisme...
- ☐ Nombreuses actions de génie écologique en cours (brûlis dirigé, broyage, pâturage...)
- ☐ Pas d'atteintes lourdes portées par les différents usages sur le milieu naturel
- ☐ Quelques pratiques doivent évoluer pour conserver le caractère naturel des Lacs médocains : circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels...
- ☐ Bon nombre d'usagers souhaitent s'investir dans la démarche et sont demandeurs de partenariat pour mieux appréhender les richesses naturelles de leur territoire

III. Les enjeux patrimoniaux

Les observations de terrain ont permis de faire le point sur les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle des sites), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du site.

Les sites Natura 2000 des «Lacs médocains» comprennent **26 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire**:

❖ Habitats d'intérêt communautaire :

- Lande subsèche à Potentille des montagnes et Bruyère cendrée
- Boisement acidiphile xérophile à Chêne tauzin et Pin maritime
- Boisement acidiphile mésohygrophile à Chêne pédonculé et Molinie
- Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques
- Communautés à characées
- Gazon des niveaux supérieurs à Agrostide des chiens et Lobélie brûlante

- Plan d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés
- Gazon amphibie des niveaux supérieurs à Faux cresson de Thore et Agrostide des chiens
- Groupement pionnier des sols tourbeux ou sableux à Rossolis et Rhynchosporos
- Prairie à Molinie bleue
- Communautés à Mouron nain et Radiole faux-lin
- Prairies littorales marécageuses thermoatlantiques
- Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires
- Dunes boisées littorales thermoatlantiques à Chêne vert
- Arrières dunes boisées à Chêne pédonculé
- Dunes mobiles embryonnaires atlantiques
- Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria* des côtes atlantiques
- Dunes côtière fixée à végétation herbacée
- Arrières dunes boisées à Chêne pédonculé



Chêneie à Chêne tauzin. Auteur : Dioum. ONF. 2012

❖ **Habitats d'intérêt prioritaire :**

- Lande hygrophile à Bruyère à quatre angles et Brande
- Roselière à Marisque
- Aulnaie-(frênaies) à hautes herbes, des sols engorgés

La quasi-totalité de ces habitats communautaires est représenté par des milieux dits « ouverts » comme la Lande humide, la prairie à Molinie bleue ou les Groupements amphibies des rives de lacs.

Une plus faible proportion est occupée par les boisements de feuillus qui sont des milieux à très fort intérêt patrimonial.

Les sites Natura 2000 des Lacs médocains abritent également 18 espèces végétales protégées à différents échelons. **3 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat :**

- 1618 - Faux cresson de Thore (*Thorella verticillatundata*)
- 1831 - Flûteau nageant (*Luronium natans*)
- 1416 - Isoète de Bory (*Isoetes boryana*)



Flûteau nageant. Auteur : Quenault. 2012

L'intérêt faunistique du site Directive Habitat repose sur la présence de 25 espèces faunistiques protégées dont **11 inscrites à l'annexe II de la Directive «Habitats» :**

- 1220 - Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- 1044 - Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- 1041 - Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- 1065 - Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

- **1078 - Ecaïlle chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)***
- 1071 - Fadet des laïches (*Cenonympha oedippus*)
- 1088 - Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- 1355 - Loutre (*Lutra lutra*)
- **1356 - Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)***
- 1099 - Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
- 1095 - Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

L'avifaune n'est pas en reste avec **61 espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux** qui fréquentent le site en période de reproduction :

Note pour les annexes 2 et 3 : Les cases cochées d'un X signifient simplement que l'espèce concernée est présente sur le site en période de reproduction. Le statut de l'espèce est précisé dans la colonne de droite.

Nom espèce	repro.	statut sur le site	Nom espèce	repro.	statut sur le site
Aigle botté		M	Gorgebleue à miroir		M
Alouette gazette	x	E/M	Grande Alouette	x	E
Alouette calandrelle		M	Gravelot à collier interrompu	x	N/M
Alouette lulu	x	N/M	Grue cendrée		M/H
Avocette élégante	x	E/M	Guillette moustac		M
Balbuzard pêcheur	x	E/M	Guillette noire		M
Bécassine double		M	Héron pourpré	x	N/M
Bécasseau variable	x	E/M	Hibou des marais		M
Bihoreau gris	x	E/M	Marouette ponctuée		M
Blongios nain		M	Marouette poussin	x	E
Bondrée apivore	x	N/M	Martin-pêcheur	x	S
Bruant ortolan		M	Milan royal		E/M
Busard cendré	x	E/M	Milan noir	x	N/M
Busard des roseaux	x	Sh	Mouette mélanocéphale	x	E/M
Busard Saint Martin		M/H	Mouette pygmée		M/H
Butor étoilé		M/H	Oedonème criard		M
Chevalier sylvain	x	E/M	Oie naine		M
Cigogne blanche	x	E/M	Pétrel cub blanc		H
Cigogne noire		M	Phragmite aquatique		M
Circaète Jean le Blanc	x	N/M	Pie-grièche écorcheur	x	N
Crabier chevelu		M	Pipit rousseline	x	N
Échasse blanche	x	N/M	Plongeon calmarin		H
Élanion blanc		M	Pluvier guignard		M
Engoulevent d'Europe	x	N/M?	Pygargue à queue blanche		M
Faucon éléonore		M	Spatule blanche		M
Faucon émerillon		M/H	Sterne arctique		M
Faucon lanier		M	Sterne caspienne	x	E/M
Faucon pèlerin		M/H	Sterne caugek		M
Faucon sacre		M	Sterne hansel		M
Fauvette pitchou	x	S	Sterne pierregarin		M
Fuligule nyroca	x	E	Total (61)	26 dont 13 nicheurs	

Signification des abréviations (valable pour les annexes 2 et 3) :

E : fréquente la zone d'étude tout ou partie de l'année sans y nicher (souvent pour s'y alimenter ou se reposer)
H : essentiellement présent en période hivernale
M : essentiellement présent en période de migration
N : indique que l'espèce niche sur la zone d'étude
S : espèce nicheuse et présente toute l'année sur la zone d'étude
Sh : espèce sédentaire dont les effectifs sont nettement renforcés par l'arrivée des individus hivernants
Sm : espèce sédentaire dont les effectifs sont nettement renforcés par l'arrivée des individus migrateurs
Les abréviations suivies d'un « ? » indiquent que le statut est à confirmer

Le caractère exceptionnel des étendues d'eau des lacs médocains (Carcans-Hourtin et Lacanau) ainsi que les habitats de milieux humides qui les entourent ont été des éléments déterminants dans la désignation du site comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Concernant la Zone de Protection Spéciale, sa spécificité la plus notable est celle de contenir l'ensemble des habitats littoraux de la plage jusqu'aux zones humides d'arrière dune. C'est cette configuration particulière qui permet d'accueillir un cortège d'oiseaux diversifié intimement lié aux différents habitats que l'on peut retrouver dans ce site Natura 2000.



Echasse blanche (à gauche) et Cygne tuberculé (à droite)
Auteur : Tourneur. ONF. 2011

Parmi ces habitats remarquables, on trouve les systèmes landicoles avec majoritairement de la lande hygrophile (650 ha), habitat prioritaire au regard de la DHFF, qui n'est plus présente en Aquitaine que sur quelques sites localisés. De même, l'importante surface de roselière à Marisque (670 ha), habitat également prioritaire au sens de la Directive habitat est notable. Un autre type d'habitat, cantonné aux rives des étangs, les groupements amphibies, est répartis sur l'ensemble des rives des étangs (cf. étude IRSTEA) avec un cortège d'espèces patrimoniales de tout premier ordre (Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur...). Tous ces habitats identifiés lors de l'élaboration de ce DOCOB confirment l'importance de ce site Natura 2000 comme un site majeur pour la protection de ces milieux rares et protégés.

Une menace principale a alors pu être mise en évidence, il s'agit du processus de colonisation par les ligneux (Bruyère, Bourdaine, Pin, Bouleau...) conduisant à la simplification des cortèges végétaux ainsi qu'à la perte de certaines fonctions des écosystèmes. Ce processus n'a pas seulement impacté les marais, mais aussi les habitats des dépressions humides. Les acteurs du territoire sont conscients de cette menace et ont déjà entamé de nombreux travaux de génie écologique pour faire face à la dynamique de fermeture du milieu (brûlis dirigé, broyage, pâturage...). Le DOCOB, dans sa phase opérationnelle, va être l'occasion d'entamer un travail en commun avec les gestionnaires d'espaces naturels (collectivités, associations, structures publiques et propriétaires privés) afin d'établir des cahiers des charges de certains travaux de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaire.

Sur la flore, d'importantes colonies de Faux cresson de Thore constituent à elles seules un élément qui justifie l'intégration du site au réseau Natura 2000 ; de même pour les autres espèces patrimoniales qui vont pouvoir bénéficier des travaux de restauration de milieux naturels.

Pour les oiseaux qui bénéficient d'ores et déjà de mesure de conservation au travers de la RNN de Cousseau et de la Forêt Domaniale de Lacanau, il s'agit de conforter ces pratiques de génie écologique par des travaux d'amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers.

Enfin, pour les espèces animales, certaines espèces de l'annexe II de la DHFF ont été observées, mais d'autres sont notées avec une forte probabilité de présence. L'enjeu majeur du site va être de préserver l'état de conservation du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe

car les Lacs médocains font partie d'un des derniers bastions du Sud-Ouest de la France pour ces espèces menacées.

IV. Objectifs et mesures proposées

Les objectifs de développement durable, traitant en priorité de la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, ont été déterminés en concertation avec le Comité de pilotage (COPIL). Les objectifs prioritaires concernent les habitats de rives d'étangs et les systèmes hygrophiles associés. Avec l'ensemble du réseau hydrographique, ce sont là les deux composantes fondamentales du site, qui abritent les enjeux espèces les plus importants.

Les objectifs généraux sont déclinés pour les deux sites Natura 2000 des « Lacs médocains » et cela afin d'assurer une cohérence de la démarche Natura 2000 sur les deux périmètres Natura 2000 :

A. Assurer la conservation des milieux ouverts de rives d'étangs : objectif consistant à assurer la conservation des habitats de rives d'étang, comprenant les groupements amphibiens, les landes humides et les dépressions humides (mares...), en cohérence avec les espèces qu'ils abritent.

B. Améliorer la fonctionnalité des habitats forestiers d'intérêt communautaire : cet objectif vise la conservation des habitats présentant les enjeux les plus forts (Chênaie, Aulnaie...).

C. Améliorer les conditions hydrauliques de maintien de la biodiversité : En fonction des exigences écologiques des espèces, certaines actions spécifiques vont être engagées afin de maximiser la potentialité d'accueil du milieu là où ces espèces sont déjà présentes. L'objectif étant de se rapprocher au maximum de leur habitat optimal et cela notamment, au travers de la gestion hydraulique.

D. Améliorer les connaissances sur la biodiversité : des axes d'amélioration de connaissances (habitats, espèces) ont été souhaités, et concerneront en priorité les taxons pour lesquels des lacunes de connaissance ont été identifiées dans le DOCOB.

E. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi : Cet objectif concerne la phase d'animation, et doit par conséquent apporter des propositions à mettre en place pour les structures, pour l'engagement des actions, des financements.



« Broyage en bandes alternatives », mode d'entretien classique de la lande comme substitue au pâturage. Cette méthode a l'avantage de créer une mosaïque de faciès favorable à la biodiversité. Auteur : Dutartre. IRSTEA.2011

V. La charte et le programme d'actions

Les pratiques passées et actuelles ont permis de créer cette diversité de milieux responsable de la diversité biologique des Lacs médocains. Des mesures incitatives basées sur le volontariat visent à poursuivre certaines pratiques et en améliorer d'autres et cela notamment en lien avec l'évolution défavorable de l'état des populations de certaines espèces (menace d'extinction de l'espèce Vison d'Europe). L'objectif étant de maintenir et d'améliorer l'état de conservation du site Natura 2000 sur le long terme.

La charte du DOCOB définit des mesures de bonne gestion pour chacun des milieux et des usages. Sa signature, qui est facultative, engage quant au respect de ces mesures, elle ne donne pas lieu à rémunération car n'entraîne aucun surcoût, mais elle donne droit à une exonération d'impôts fonciers sur le non bâti.

La charte comprend plusieurs engagements :

- I. Recommandations et engagements sur l'ensemble du site Natura 2000
- II. Recommandations et engagements spécifiques aux milieux
 - a) *Les milieux forestiers de la « Directive Habitat »*
 - b) *Les milieux humides ouverts de la « Directive Habitat »*
 - c) *Le réseau hydrographique*
- III. Les recommandations et engagements spécifiques aux activités humaines
 - a) *Activités de nautisme*
 - b) *Activités cynégétiques*
 - c) *Pêche*

Le programme d'actions du DOCOB comporte 17 actions détaillées dans le Tome 4 du DOCOB.

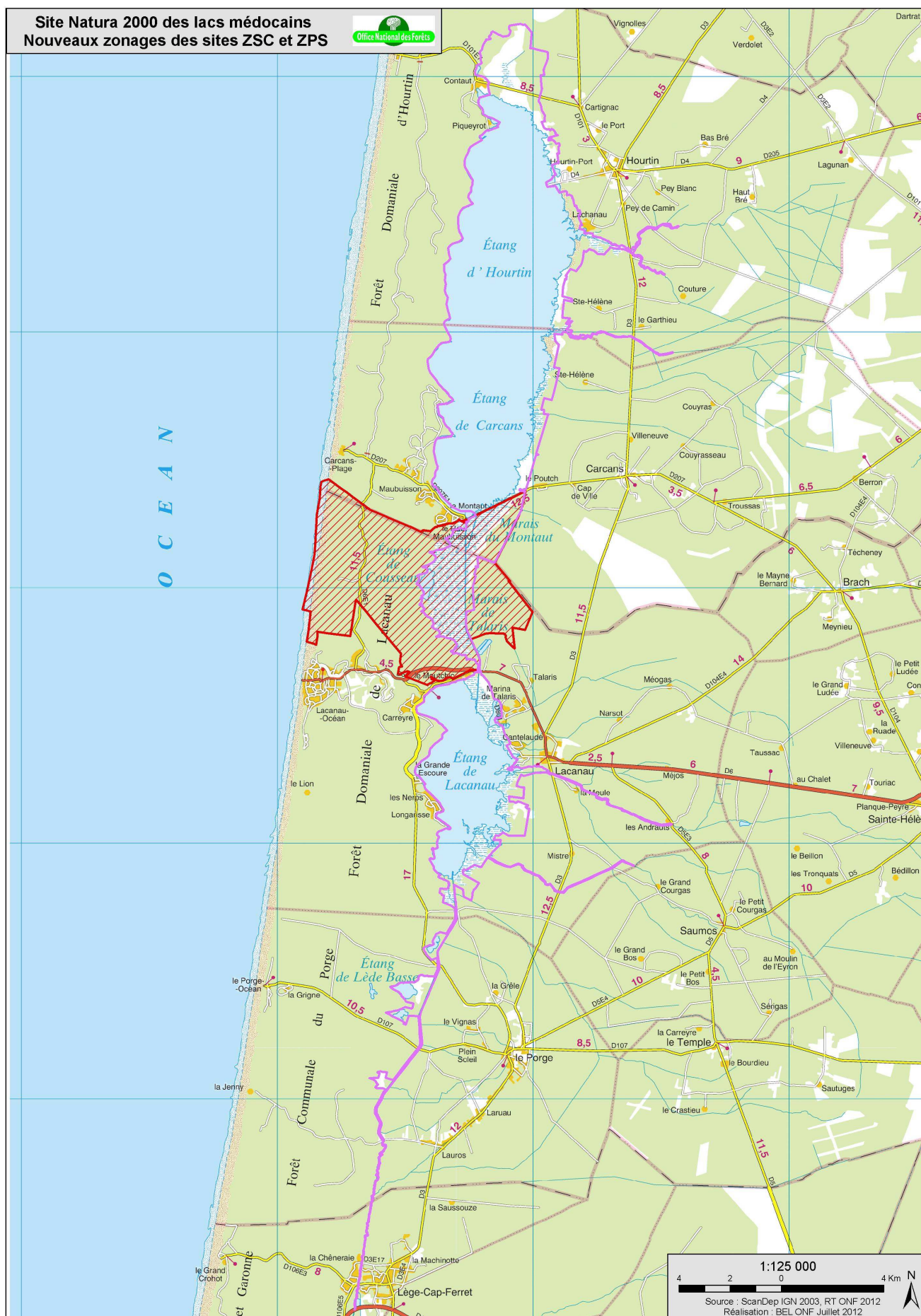
VI. Nouvelle délimitation des sites :

En concertation avec les acteurs du territoire, des modifications ont été proposées. Les critères principaux sur lesquels nous nous sommes appuyés sont les suivants :

1. Assurer la continuité des habitats naturels
2. Intégrer un maximum de réseau hydrographique potentiellement favorable à la présence du Vison d'Europe
3. Enlever les milieux sans intérêt écologique : zones urbanisée, sites de baignade, ...
4. Ajuster le périmètre aux parcelles cadastrales (afin de faciliter la mise en oeuvre de contrats...)
5. Intégrer les zones à forts enjeux telles la réserve biologique dirigée (RBD) de Batejin, l'étang de Langouarde et la RNN d'Hourtin (en concertation avec le site Natura 2000 du Nord médoc).

Les périmètres finaux ont été validés lors du Comité de pilotage du 7 juillet 2012, après avoir laissé plus d'un an et demi de concertation :

- Surface du site « Directive Oiseaux » : 4 285 ha
- Surface du site « Directive Habitat » : 10 900 ha



VII. Perspectives

Les sites Natura 2000 des Lacs médocains ont la chance de bénéficier d'une dynamique de territoire autour de projet de restauration du milieu naturel. Les expériences de restauration de Lande humide sont nombreuses comme par exemple, le pâturage ovin qui donne d'excellent résultat (cf. Photo ci-dessous).



Résultat du pâturage des brebis sur une prairie à Molinie. La partie droite de la photo est celle traitée par les brebis et celle de gauche celle qui ne l'a pas encore été. L'impact sur la végétation est remarquable car le pâturage permet d'aérer le milieu tout en conservant son faciès de prairie. Dans les interstices, une flore patrimoniale, spécifique des milieux pionniers va ainsi pouvoir se développer (Rossolis à feuilles intermédiaires...). Auteur : Tourneur. ONF.2012

L'animation du DOCOB qui va se traduire par la réalisation des actions du DOCOB devrait débuter en début d'année 2013. D'ores et déjà, de nombreux acteurs ont sollicité le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) pour continuer à s'investir dans la démarche.

La phase d'animation devrait alors se dérouler dans les meilleures conditions grâce à l'implication des acteurs locaux.